



SUPPORTER DE VOTRE

SANTÉ



## Liste des maladies graves

Les 30 maladies suivantes sont considérées comme des maladies graves et remboursées par les assurances hospitalisation d'AG :

- Affectations rénales traitées par dialyse
- Brucellose
- Cancer
- Charbon
- Choléra
- Diabète (type I et type II)
- Diphtérie
- Dystrophie musculaire progressive
- Encéphalite
- Fièvre paratyphoïde
- Fièvre typhoïde
- Hépatite virale
- Leucémie
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Maladie de Crohn
- Maladie de Hodgkin
- Maladie de Parkinson
- Maladie de Pompe
- Malaria
- Méningite cérébro-spinale
- Mucoviscidose
- Poliomyélite
- Sclérose en plaques (SEP)
- Sclérose latérale amyotrophique (SLA)
- Sida
- Tétanos
- Tuberculose
- Typhus
- Variole

Cette liste énumère les 30 maladies qui bénéficient d'un remboursement tout au long de l'année dans le cadre de la garantie « Maladies graves », même en dehors d'une hospitalisation.

Cette liste est valable pour AG Care Hospitalisation, AG Care Business, Hospicare Flexible, Hospicare PME et Hospicare Full.

Certains plans d'assurance, généralement liés à l'activité professionnelle, dérogent à cette liste.